

Date de dépôt : 3 février 2020

Rapport

de la commission de l'économie chargée d'étudier :

- a) RD 1262-A Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant le rapport de gestion de l'exercice 2017 de la Fondation Genève Tourisme & Congrès**
- b) RD 1291-A Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant le rapport de gestion de l'exercice 2018 de la Fondation Genève Tourisme & Congrès**

Rapport de M. André Pfeffer

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'économie a examiné les rapports 1262 et 1291 lors des séances du 7 octobre et du 18 novembre 2019 sous la présidence de M^{me} Isabelle Pasquier.

Les procès-verbaux ont été tenus avec qualité et rigueur par M. Maëlle Guitton

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, DDE, M^{me} Sophie Dubuis, présidente de la Fondation Genève Tourisme & Congrès, et MM. Marc-Antoine Nissille et Philippe Schwarm, vice-président et trésorier de la Fondation Genève Tourisme & Congrès

M^{me} Dubuis commence par préciser qu'elle est présidente de la fondation depuis le 1^{er} janvier 2019 et dans le conseil de fondation depuis 2017. Elle précise également que le nouveau directeur de la fondation a commencé le 3 janvier 2019. Elle explique que la semaine passée, il a été proposé à tous les acteurs du tourisme une journée du tourisme genevois 2019.

Elle explique que, grâce au travail qui s'est fait en 2018, au niveau de la gestion, suite aux pertes importantes de 2016 et 2017, le nouveau tableau de signature qui avait été promis est en place, tout comme la nouvelle directive d'enregistrement des heures. Elle indique également que la mise en place du système de contrôle interne (SCI) sera finalisée à la fin de l'année 2019.

Elle tient à noter que les problèmes et les manquements soulevés dans les rapports du SAI concernaient essentiellement les Fêtes de Genève 2016 et 2017. En 2018, la fondation n'a pas organisé de Fêtes de Genève, mais en 2018 et 2019, elle a organisé le feu d'artifice. Elle souligne le fait qu'ils avaient promis 1 F reçu = 1 F dépensé, ce qui a été fait pour 2018 et 2019 pour environ 1 million de francs.

M. Schwarm propose de passer en revue le dernier exercice comptable de l'année 2018 de la fondation.

Il commence par expliquer que la fondation vit de deux produits principaux : la taxe de séjour qui représente $\frac{2}{3}$ des recettes et la taxe sur le tourisme qui représente $\frac{1}{3}$ des recettes. Il explique que la taxe de séjour est une taxe dont les clients qui fréquentent les hôtels genevois s'acquittent. Il précise que cette taxe est progressive en fonction de la catégorie d'étoiles. Il explique que cette taxe représente plus de 11 millions en termes de produits.

En ce qui concerne la taxe sur le tourisme, il explique que c'est une taxe qui est financée par certaines catégories d'entreprises. Cette taxe est basée sur la localisation des entreprises et sur les effectifs que chaque entreprise comporte.

Si on additionne l'ensemble des deux taxes, on arrive à des produits de taxe d'un peu plus de 17 millions. Ce résultat est un peu meilleur que les exercices antérieurs. Cela résulte du fait que, depuis maintenant deux ans, on dépasse les 3 millions de nuitées. En 2018, il y a eu 3 194 000 nuitées alors qu'avant nous n'avons jamais dépassé les 3 millions.

Au niveau des charges, il explique qu'il y a trois parties : l'ensemble des charges opérationnelles qui représente $\frac{1}{3}$ des charges totales, un autre $\frac{1}{3}$ qui représente les salaires et finalement un dernier $\frac{1}{3}$ qui représente toute une série de frais et d'amortissements qui sont notamment liés à une dette qu'il y a dans le capital-actions de la Halle 6. Il explique que cette dette fait suite à un emprunt qui a été fait à l'époque, au moment de la construction de la Halle 6. Cette dette représente un amortissement d'environ 1,3 million par année. Après, il faut encore ajouter une dette existante à la fin de l'exercice 2018 de 18,5 millions. Cela fait que la fondation paie une charge d'intérêt, sur la base d'un taux moyen de 1,75%.

En résumé, le résultat 2018 a été bon pour deux raisons. Tout d'abord parce qu'il y a eu plus de taxes et donc plus de produits encaissés. Et puis, il explique qu'il y a eu une suspension d'annuité qui a été demandée par la conseil de fondation en raison des résultats 2017 qui contrastent grandement avec l'exercice 2018 et le futur exercice 2019. Il explique que ce contraste est dû à l'organisation des Fêtes de Genève. Pour le feu d'artifice, il explique qu'ils ont tenu le budget avec une perte d'un peu moins de 30 000 francs. Le bilan de clôture est estimé à 2,5 millions.

Pour l'exercice 2017, les explications sont assez simples puisqu'il s'est clôturé par une perte d'un peu plus de 4 millions. Il explique que le gros de ce déficit est très clairement dû aux Fêtes de Genève. Plusieurs explications sont possibles. Le budget qui avait été présenté à l'époque par la direction générale n'était pas cohérent, la prévision de vente de billets était trop largement estimée et il y a un certain nombre de postes qui n'avaient pas été budgétés. Il faut aussi reconnaître qu'en organisant ce genre de manifestation, il y a des postes qu'on ne maîtrise pas. Et puis, en fonction des événements géopolitiques, il explique qu'il a fallu prendre des mesures importantes qui ont plus que triplé les coûts de sécurité.

Pour l'exercice 2019, il explique qu'ils se dirigent vers un exercice qui sera proche de celui de 2018. Pour les feux de Genève, on a le même budget que 2018. On devrait donc avoir un exercice qui sera positif comme l'a été celui de 2018.

M^{me} Dubuis remarque qu'il avait été demandé à la fondation d'avoir un rapport d'activité un peu plus complet et précis qui serait en adéquation avec ce qu'on trouve dans le rapport du SAI. Elle explique que c'est le cas et que le rapport annuel 2018 a été édité et qu'on peut le trouver sur internet. Ce qui avait été demandé a été ajouté de manière plus transparente. On peut trouver les années 2017-2018 avec un lien entre le budget 2018 et le réalisé 2018.

Une commissaire EAG demande, en ce qui concerne la suspension temporaire d'une partie du paiement de l'annuité, si compte tenu de la situation bénéficiaire 2018 et celle qui est prévue pour 2019, ils vont rétablir l'annuité.

M. Schwarm répond que c'est déjà le cas. Il explique qu'ils ont déjà reçu la facture du département des finances en août et qu'ils s'en sont acquittés. Il explique que cette suspension provisoire d'une année résultait du fait qu'il fallait regagner en trésorerie. On estime aujourd'hui qu'il faut six mois de trésorerie parce qu'il y a 1,2 million de charges fixes chaque mois au niveau de la fondation. Il précise que l'annuité 2019 a été réglée.

La commissaire EAG demande si l'annuité de 2018 a été réglée.

M. Schwarm répond par la négative. Il explique qu'ils amortissent avec une année de plus afin de pouvoir suivre un cycle normal. Par contre, il précise qu'ils se sont acquittés de la charge d'intérêts.

M^{me} Dubuis explique que cela reporte d'une année le remboursement.

La commissaire EAG remarque que c'est quand même une année de perte sèche pour les employés qui se sont vus « sucrer » une partie de l'annuité.

M. Maudet précise qu'il n'y a pas du tout de dimension personnelle dans la suspension de l'annuité. Il explique que l'annuité est la tranche d'amortissement qu'on rembourse à l'Etat. Il explique que c'est vraiment l'Etat qui a décalé d'une année sa créance.

M^{me} Dubuis précise que les collaborateurs de la fondation n'ont pas d'annuité automatique.

Un commissaire PDC remarque que les objectifs qui figurent à l'article 1 alinéa 2 de la L^{Tour} visent à « développer un tourisme de qualité correspondant à la demande, mettant en valeur les (...) événements (...) sportifs (...) ». Il explique que M. Maudet a dit qu'il y avait un certain déficit en matière de culture. Il demande aux auditionnés si, à l'instar d'autres offices du tourisme ou d'autres fondations du tourisme, ils font une promotion importante des activités et des manifestations sportives à Genève.

Il remarque ensuite que M. Schwarm a dit qu'en fonction des événements géopolitiques, ils ont dû prendre des mesures importantes qui ont plus que triplé les coûts de sécurité. Il demande s'ils ont enregistré la même hausse pour les frais sanitaires, sachant que les exigences du médecin cantonal ont particulièrement augmenté dans ce domaine.

M^{me} Dubuis explique que lors de la journée du tourisme genevois ils ont présenté la stratégie des prochaines années. Dans cette stratégie, ont été définis cinq piliers dans lesquels on trouve le fait d'utiliser les grands socles de Genève que sont la Genève internationale, le lac au sens nature, montagne et campagne, la science, l'horlogerie et la culture. Elle explique que dans ce dernier pilier culture on retrouve la culture mais aussi tous les événements sportifs. Pour Genève Tourisme, la mise en avant des événements, qu'ils soient culturels ou sportifs, est de très grande importance. Elle explique que jusqu'à maintenant il était difficile pour eux de s'adresser à toutes les manifestations, à tous les musées, à tous les opéras, etc. Elle explique que c'est la raison pour laquelle ils ont rencontré M. Apothéloz afin de lui demander d'essayer de structurer le produit culturel pour que Genève Tourisme puisse ensuite en faire une promotion. Elle termine en déclarant que les manifestations sportives sont mises en avant sur le site internet de

Genève Tourisme, mais qu'elles font aussi partie d'une réflexion du produit culturel.

M. Nissile explique qu'il faut effectivement faire un tri, parce qu'il y a énormément de choses qui se passent à Genève. Le but est de faire de la promotion et qu'il y ait un véritable impact pour déclencher un voyage ou une visite sur la destination. Il ne s'agit donc pas de faire de la promotion de tout ce qui se passe. Il explique qu'il y a actuellement une discussion qui se fait pour mettre en avant ce qui est déclencheur de nuitées et de venues à Genève. Aujourd'hui, le nouveau directeur a une très bonne relation avec les institutions culturelles et sportives, ce qui était un peu le défaut de l'ancien directeur qui s'était fait quelques ennemis dans ce milieu.

M^{me} Dubuis répond à la 2^e question que les frais sanitaires ont connu une augmentation de 10%. Pour aller un peu plus loin dans la question, elle explique que l'appel d'offres a été fait sous forme de réponse aux diverses requêtes des AIMP. Il y a un rapport complet sur la manière dont ont été effectués les choix pour les samaritains. Pour 2020, une rencontre est prévue avec les samaritains de Genève, étant donné qu'ils n'avaient pas été engagés pour 2019.

Un commissaire Ve remarque que Genève Tourisme a demandé au Conseil d'Etat que l'annuité soit suspendue en 2018. Il remarque toutefois, sur la base des deux rapports, que la fondation n'est pas ruinée. Il demande donc pourquoi ils ont eu besoin de demander cette suspension.

M^{me} Dubuis répond que les caisses étaient vides. Elle explique, en tant que dirigeant d'une société anonyme, que l'important est de pouvoir garder les employés pendant au moins six mois. L'idée est d'avoir l'assurance, quand les caisses sont vides, de pouvoir entretenir la société pendant six mois. Il fallait continuer à faire le travail, donc le poste qui pouvait être touché sans avoir trop d'impact sur l'activité de la société a été de demander à l'Etat de Genève une suspension de cette annuité afin de pouvoir maintenir l'activité de Genève Tourisme.

M. Nissile explique qu'il est très important de maintenir les salaires et l'activité de la fondation mais qu'il est aussi très important, en cas de crise, de pouvoir faire de la promotion et d'avoir des réserves pour faire de la promotion supplémentaire.

M^{me} Dubuis explique que, suite à l'année 2017, les réserves étaient à 0. En cas de pépin, il n'y avait aucune possibilité de payer les salaires.

Le commissaire Ve remarque qu'il restait suffisamment de fonds propres pour absorber cela.

M. Schwarm répond que structurellement, la situation était très critique. Il explique qu'ils ne pouvaient pas, fin novembre 2017, après un exercice des Fêtes de Genève pour lequel en l'espace de deux mois une grande quantité de factures ont été reçues qui n'étaient soit pas budgétées soit pas présentées, se retrouver avec des comptes courants en dessous de 2 millions alors qu'il y a plus d'un million de charges chaque mois. Il y a eu des séances d'urgence au sein du conseil afin de trouver des solutions pour l'exercice 2018. Une des pistes a été celle de suspendre l'annuité afin de donner un bol d'air à la fondation pour de nouveau alimenter la trésorerie. C'est un principe de gouvernance dont on peut discuter, mais la grande majorité du conseil de fondation était acquise à cette cause. Au final, c'était une bonne décision puisqu'on a une trésorerie qui est aujourd'hui positive. Certaines entreprises ont 2-3 années de trésorerie. Ce n'est pas le but de la fondation de thésauriser pour rien, mais il faut avoir au moins six mois de trésorerie d'avance. Aujourd'hui, il précise que cet objectif n'est pas totalement atteint puisque qu'ils sont à environ quatre-cinq mois de trésorerie d'avance.

Le commissaire Ve remarque que le PL 12522 demande à la fondation de tenir compte des exigences liées au développement durable. Dans les exercices 2017-2018, il demande quelles ont été les actions notables en faveur du développement durable. S'il n'y a pas eu d'actions notables, il demande comment ils en ont tenu compte.

M^{me} Dubuis répond qu'en 2017, il n'y a pas eu d'actions notables en termes de développement durable, à part les actions menées à l'interne, comme le tri des déchets. Par contre, pour l'année 2018, elle explique qu'ils ont donné mandat à la société chargée des feux d'artifice de prendre en compte le développement durable. Et puis, elle explique que le directeur, venant tout droit de Suède, a amené avec lui l'attitude « développement durable ». Elle explique par exemple qu'il a emmené ses collègues de Suisse Tourisme en train à Berlin. Il y a donc une vraie réflexion de comportement quotidien au niveau du développement durable. Pour le feu d'artifice 2019, elle explique qu'ils ont demandé à la société de faire des propositions qui tiennent compte du développement durable. Et puis, pour le feu d'artifice 2020, la réflexion a été poussée encore plus loin.

Le commissaire Ve demande si pour 2020 une action d'effarouchement des oiseaux serait possible dans les heures qui précèdent le feu.

M^{me} Dubuis acquiesce.

Un commissaire S remarque que la part liée aux organisations internationales dans la segmentation du marché touristique à Genève est importante. Il demande quelles sont les relations entre Genève Tourisme et la

Genève internationale et comment elles se traduisent dans la dynamique. On voit qu'il y a un conseil de fondation qui est très ancré sur Genève. Il demande s'il y a des actions qui sont menées en collaboration avec les organisations internationales et non gouvernementales.

M^{me} Dubuis répond que le Centre international de conférences de Genève (CICG) est un des partenaires principaux de Genève Tourisme avec Palexpo en termes de congrès. Il y a aussi un échange clair entre le Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) et Genève Tourisme, parce que Genève Tourisme est dans la commission du CAGI. Et puis, dans la commission consultative du tourisme, le CAGI est aussi présent. Elle termine en déclarant qu'il y a des échanges réguliers qui sont faits.

Le commissaire S demande plus d'explications sur le graphique page 16 du RD 1262. Il demande des explications sur les raisons de la chute qu'on peut observer sur ce graphique. Il demande également quel est le rôle du bureau des congrès.

M^{me} Dubuis répond que le bureau des congrès a été créé en 2007. Elle explique qu'on peut voir cette baisse parce que les congrès qui sont cherchés le sont pour dans trois-sept ans. Les prévisions qu'on voit dans ce graphique sont très basses parce que parfois on a des contrats qui sont dans quatre ans mais qu'on n'arrive pas à finaliser ou alors on n'en a pas encore de nouveaux. Elle explique que les choses fluctuent énormément parce qu'on ne sait pas très bien ce qu'on aura en 2023-2024.

Le commissaire S remarque que Genève Tourisme établit une prévision sur les éléments certains et signés.

M^{me} Dubuis acquiesce.

M. Nissile explique qu'il y a aussi des événements qui ont lieu seulement certaines années. Par exemple, cette année on a eu la Laver Cup à Palexpo mais l'année prochaine elle n'aura pas lieu donc il y aura une baisse. On a des variations de ce style en fonction des événements. Il explique que la relation avec les organisations internationales va très bien, mais qu'on manque de visibilité. Il explique en effet qu'ils ont de la peine à obtenir les calendriers des conférences que les organisations internationales organisent. Il explique que cela fait des années qu'ils travaillent sur cela, mais que c'est très difficile. Il faut espérer y arriver un jour avec un calendrier commun.

M^{me} Dubuis explique que la recherche de congrès est très compliquée. Elle explique qu'il y a eu un changement d'équipe et qu'on risque en 2019-2020 d'avoir un petit creux parce que les associations et les corporate sont des relations de long terme. Le temps que la nouvelle équipe se mette en

place, il y aura une petite baisse des retombées en 2019-2020. Elle termine en déclarant que la concurrence est rude en la matière.

Le commissaire S demande si la concurrence est croissante.

M^{me} Dubuis acquiesce. Elle explique qu'il y a des destinations, comme Dubaï par exemple, qui posent de l'argent sur la table pour faire venir des activités chez eux.

Un commissaire PDC remarque que les recettes sont composées des nuitées. Il demande de quoi d'autre sont composées ces recettes.

M. Schwarm répond que les recettes sont composées des nuitées mais aussi de la taxe sur le tourisme qui est payée par toutes les entreprises. Il explique que le calcul se fait sur l'effectif de l'entreprise et qu'il y a donc certaines entreprises qui paient 100 francs par année d'autres qui paient 90 000 francs.

Le commissaire PDC remarque qu'en 2016, le résultat net consolidé était de -3,2 millions, de -4 millions en 2017 alors qu'en 2018 on était à +2,5 millions et en 2019 on devrait avoir le même résultat qu'en 2018. La barre a donc été redressée. En ce qui concerne le report d'annuité, il remarque qu'il y a un montant de dette dans les comptes qui ne résulte pas d'une accumulation de pertes d'exploitation mais d'engagements que Genève Tourisme a à hauteur de 18 millions. Il demande si ce montant correspond à la situation aujourd'hui.

M. Schwarm acquiesce. Il explique que c'est la dette qu'ils ont encore et qu'il convient d'amortir. Il explique que cette dette résulte du fait que Genève Tourisme a acquis 11% du capital-actions de la Halle 6. Pour financer ces 11% de la Halle 6, la fondation a fait un emprunt auprès du canton.

La présidente remarque que dans les objectifs de la fondation, il s'agit de développer un tourisme de qualité. Elle demande si la question du développement durable fait partie de cette qualité. Elle remarque ensuite que dans le rapport d'activité 2018, la fondation a indiqué qu'elle avait adhéré au *Global Destination Sustainability Index*. Elle remarque que les performances environnementales sont plus basses pour Genève que la moyenne. Elle demande aux auditionnés s'ils se sont fixé des objectifs auprès de l'industrie du tourisme pour réduire l'impact sur l'environnement.

M^{me} Dubuis répond que ce n'est pas le développement durable qui a été fixé comme ligne transversale mais bien plutôt la durabilité de manière globale. En ce qui concerne le *Global Destination Sustainability Index*, elle explique qu'ils viennent d'y entrer et qu'il n'y a donc pas encore de calcul pour Genève. A propos des objectifs, elle explique que c'est fait de manière

opérationnelle et qu'elle n'en a pas encore discuté avec le directeur général parce que dans l'industrie du tourisme il y a aussi des restaurants qui ne sont pas seulement impactés par le tourisme. Elle propose de voir avec le directeur ce qu'il en est, ce qu'il a prévu et quelle est la teneur exacte de l'index.

M^{me} Dubuis commence par indiquer que Genève Tourisme a été consulté sur le PL 12522. Au nom du Conseil de fondation, elle déclare qu'ils sont satisfaits de cette nouvelle loi qui a été présentée suite aux divers échanges et à la consultation. Cette loi permet de mettre au centre la véritable mission de Genève Tourisme qui est la promotion de la destination Genève à l'étranger mais aussi en Suisse, puisque 20% de la clientèle sont des touristes suisses.

Il y a trois points qui sont essentiels et qui sont les suivants : uniformiser la taxe de séjour, garantir l'égalité de traitement par rapport aux plateformes comme Airbnb et finalement travailler avec la région qui est aujourd'hui large. Pour répondre à la concurrence, on doit pouvoir mettre en lumière l'ensemble de la région.

M. Nissile considère, en qualité de représentant des hôteliers, que cette loi est très positive, car elle permet d'aller de l'avant par rapport à ce qui se passe en matière de marché du tourisme. Il y a quelques années, on a vu arriver les plateformes de réservation et aujourd'hui il faut vivre avec. Toutes ces plateformes de réservation sont présentes et cette loi permet d'intégrer ces nouvelles technologies pour être sûr que toutes les personnes qui veulent les utiliser puissent le faire. Ceci étant, cette loi permet aussi d'intégrer certaines plateformes de réservation et d'avoir moins de destructions sur le marché du tourisme. Cette loi permet d'intégrer les personnes qui viennent à Genève et qui logent dans des appartements et de mettre leurs contributions au bénéfice de la promotion et de Genève Tourisme pour sa mission. Cette loi permet aussi d'apporter une certaine sécurité puisque nous connaissons l'identité des personnes qui viennent séjourner en Suisse. Et puis, cette loi permet de garantir une égalité de traitement vis-à-vis des différents organes du tourisme. Il y a aussi tout l'aspect du respect des conventions collectives qui se pose, de lutte pour la sécurité et pour l'hygiène. Il termine en déclarant que cette loi permet d'avoir une taxe unique qui permet de négocier et que toute personne puisse payer sa contribution à Genève.

Un commissaire S remarque que la taxe de séjour unifiée dans le PL serait de l'ordre de 3,75 francs. Quand on fait le calcul par chambre, on se rend compte que pour une chambre dans un 5 étoiles de 500 francs, la taxe de séjour revient à 0,76% du prix de la chambre alors que pour une chambre de 125 francs dans un hôtel 1 étoile la taxe de séjour revient à 3% du prix de la chambre. Il demande comment cette logique, au-delà de la simplification de la taxe, a été acceptée par les représentants des hôteliers.

M. Nissile explique qu'il est aujourd'hui très difficile de déterminer dans quelle catégorie un appartement peut être classifié. La taxe unique permet de régler cette problématique. En ce qui concerne la légitimité de diminuer une taxe pour les 5 étoiles et d'augmenter la taxe pour les plus petits hôtels, il explique qu'il est très difficile de déterminer si c'est le client ou l'hôtelier qui paie la taxe. Il explique que la Société des hôteliers représente 85% de la capacité en chambres de Genève et que les hôtels 1-2 étoiles sont au nombre de 8. Il explique que ces hôteliers ont dit qu'ils ne voyaient pas de problème à cette augmentation qui est très faible par rapport aux prix des taxes au niveau international. Il précise qu'il ne connaît pas l'avis de tous les hôteliers puisque certains ne sont pas représentés et ne font partie d'aucune association, mais que tous les sondages qui ont été faits auprès des deux associations ont montré que la hausse de la taxe ne posait pas de problème.

M. Schwarm explique que les hôtels 1-2 étoiles vont subir une augmentation de 1-1,30 franc par rapport à la situation actuelle. Il précise que cela représente un peu moins de 250 000 nuitées sur les 3 millions nuitées totales. Cela représente un peu moins de 10% de l'ensemble des nuitées. Cette augmentation reste donc raisonnable.

Le commissaire S demande s'il y a eu un consensus chez les hôteliers sur cette question de taxe unique. Il explique qu'il a eu certains contacts avec des hôteliers qui n'étaient pas très contents de cette taxe de séjour unifiée. Il demande à M. Nissile s'il a eu des retours négatifs, même s'il ne représente pas les 100% des hôteliers.

M. Nissile répond qu'il n'a pas reçu de retours négatifs. Il invite le commissaire S à renvoyer ces personnes dans les associations afin de pouvoir leur expliquer que le jour où il n'y aura plus d'appartements Airbnb à côté de chez eux, ils seront largement bénéficiaires.

Un commissaire S explique qu'il comprend bien la difficulté de classer les appartements Airbnb en fonction du type d'appartements, mais qu'il comprend un peu moins pour les hôtels qui ont pignon sur rue et qui mettent en avant leur catégorie, en particulier les 5 étoiles qui sont les hôtels qui ont le plus intérêt à mettre en avant leur catégorie. Il demande comment ils verraient un système où on dirait qu'il y a une seule catégorie pour les plateformes du type Airbnb et où on maintiendrait quand même une différenciation pour les hôtels qui affichent une catégorie importante comme les 5 étoiles. A son sens, une telle situation justifierait une contribution quelque peu différente. Quant à savoir qui paie la taxe, ce qui est clair c'est que si c'est le client qui la paie, ce n'est pas un effort supplémentaire trop important qui lui serait demandé, en tout cas pas pour les clients d'hôtels 5 étoiles.

M^{me} Dubuis répond que l'avantage c'est d'avoir quelque chose d'automatisé. Au niveau des plateformes, elle remarque que si on faisait une distinction entre les hôtels 5 étoiles et les autres, alors il faudrait aussi avoir une distinction selon que les appartements soient de luxe ou pas. Elle explique que l'automatisation convient à Genève Tourisme. Ils pensent d'ailleurs que le fait d'avoir un système différencié pour les plateformes ne serait pas correct par rapport aux hôteliers de Genève.

Le commissaire S remarque qu'on pourrait mettre les appartements de luxe dans la même catégorie que les hôtels 5 étoiles.

M^{me} Dubuis répond que ce ne serait pas possible parce qu'il y a des appartements qui sont loués très peu cher. Dans ce cas, les appartements ne seraient pas concurrentiels par rapport aux hôtels 1-2 étoiles.

M. Nissile explique que les hôteliers ne sont pas contre la taxe unique car ils y voient un avantage derrière.

M^{me} Dubuis précise que Airbnb correspond à 2000 offres sur 9000 chambres. C'est donc quand même compliqué de les différencier, parce que finalement ils entrent dans le parc hôtelier. Elle explique que pour eux c'est plus juste d'avoir une taxe unique.

M. Nissile explique que le système a été fait pour avoir quelque chose qui fonctionne avec les plateformes. L'idée n'est pas d'avoir une loi qui ne fonctionne pas. Les choses ont été discutées et négociées pour qu'elles fonctionnent.

M. Schwarm explique que c'est très compliqué de segmenter toute l'offre Airbnb et les plateformes. Il explique que la taxe est perçue par le département des finances qui la reverse ensuite à Genève Tourisme. Il explique que le département souhaite avoir quelque chose de simplifié.

M. Nissile explique qu'il y a aussi beaucoup d'établissements 1-2 étoiles qui font partie de grands groupes internationaux, par exemple le groupe Accord. Les hôtels indépendants se trouvent très souvent dans la catégorie 3 étoiles.

Discussions entre commissaires du 18 novembre 2019

Un commissaire PDC commence par indiquer qu'il trouve cela dommage de devoir approuver deux rapports en même temps, surtout qu'ils ne sont pas tellement en lien avec l'actualité. Cela était déjà arrivé avec le rapport qui parlait du fiasco des Fêtes de Genève, il y a deux ans, et c'était un peu embêtant d'avoir dû traiter les choses avec du retard.

Il indique toutefois qu'il a été favorablement impressionné par l'audition de la nouvelle présidente et du nouveau directeur qui semblent plus dynamiques que ceux qui avaient été auditionnés par le passé. Selon lui, l'ancienne équipe manquait de vision d'avenir et masquait ses lacunes par une agressivité envers les membres de la commission qui était déplacée. Aujourd'hui, M. Genier et M^{me} Dubuis font la paire. Cela vaudrait donc la peine d'approuver sans réserve les deux rapports présentés.

La présidente explique que les Verts partagent l'avis du PDC. La nouvelle équipe a fait une bonne impression, ce qui permet de se faire un meilleur avis du RD 1291.

La lecture de ces rapports est intéressante et donne beaucoup d'éléments sur le développement du tourisme à Genève. Il y a des points positifs qu'il s'agit de souligner comme la *Geneva Transport Card* et les Etats généraux du tourisme qui permettent de développer de nouvelles stratégies pour le tourisme.

Elle déclare toutefois que le groupe des Verts va s'abstenir sur ces deux rapports. Elle explique qu'ils ont décidé de s'abstenir sur le rapport 2017, considérant le fait qu'il y a eu un grand déficit avec une perte de 3,7 millions de francs. Pour le rapport 2018, elle explique qu'ils ont décidé de s'abstenir parce qu'ils considèrent que les engagements en matière de développement durable sont encore trop timides. Elle salue le fait qu'il y ait une page internet qui a été développée avec des indicateurs sur le développement durable, mais elle rappelle quand même qu'au sein du groupe des Verts plusieurs personnes ont dénoncé les feux d'artifice en les remettant en question, soit globalement, soit en ce qui concerne leur durée et leur ampleur.

Pour le groupe des Verts, dans l'image qui est mise en avant de Genève, on pourrait faire plus autour du fait que Genève est un des lieux du GIEC. Vu l'urgence climatique, une ville haute du GIEC comme Genève se devrait de jouer la carte de la responsabilité au niveau climatique et prendre cela en compte au niveau du tourisme.

Pour ces raisons, les Verts vont s'abstenir sur ces deux rapports.

Un commissaire PLR remarque que la présidente et le directeur de Genève Tourisme ont effectivement fait meilleure impression que par le passé. Ce qui était intéressant lors de leur audition c'était leur vision de collaboration avec les congrès. Ils ont indiqué qu'ils voulaient développer fortement ce domaine, ce qui est très important.

Ils veulent aussi remplir les hôtels les week-ends, ce qui est une bonne chose. C'est en effet une préoccupation majeure des hôteliers et des commerçants et un combat que mène le PLR depuis des années. Il s'agit

d'avoir plus d'animations le week-end avec des magasins ouverts afin que Genève ne soit plus une ville morte. Selon lui, il faut absolument revitaliser le commerce et cela passe par l'ouverture des magasins le week-end. Le groupe PLR va continuer son combat pour que Genève ne soit pas un « trou perdu » mais une vraie destination touristique qui soit attrayante le week-end également.

Il termine en déclarant que le groupe PLR approuvera les deux rapports en saluant les progrès considérables qui ont été faits en matière de gouvernance, de dynamique, de cohésion et de vision.

Un commissaire S déclare que le groupe socialiste s'abstiendra sur le rapport 2017 et votera le rapport 2018. Il explique que le groupe socialiste va s'abstenir de voter le rapport 2017, parce que l'ancienne direction n'a pas donné entière satisfaction à la commission. Au vu des dysfonctionnements avec les Fêtes de Genève, il indique qu'il a été rassuré par l'audition des nouvelles présidence et direction de Genève Tourisme. Il déclare pour finir qu'il a été marqué par la collaboration avec la Genève internationale qui avait fait défaut lors de l'audition de l'ancien directeur de Genève Tourisme. Aujourd'hui, on sent qu'il y a une stratégie avec la Genève internationale pour chercher à accroître l'attractivité touristique de Genève.

Une commissaire EAG déclare que le groupe EAG s'abstiendra également de voter le RD 1262. Non pas qu'il ne sache pas comment se situer par rapport à ce rapport, mais simplement parce qu'il ne voudrait pas que le message qu'il adresse soit mal compris. On ne peut pas changer cette situation a posteriori, mais le groupe EAG ne veut pas la cautionner ni minimiser cette explosion de coûts et ce déficit abyssal qui a résulté des Fêtes de Genève. Elle explique que le groupe EAG trouve cela problématique, notamment en ce qui concerne la conception de ce qu'est une fête et de ce qui pourrait être utile pour la population en termes de manifestations culturelles et conviviales.

Elle indique en revanche que le groupe EAG cautionnera le rapport pour l'année 2018, car il semble qu'il y ait une conscience qui ait été prise de la nécessité de redimensionner ces Fêtes de Genève et peut-être de repenser son concept. De ce point de vue là, ce qui a été dit par la nouvelle présidente et le nouveau directeur était plus convaincant. Ils semblent avoir pris la mesure de cette problématique.

Cela étant, elle explique que le groupe EAG est également attaché à une ville ouverte et vivante. Il pense simplement que ce n'est pas forcément le caractère mercantile qui peut créer cet attrait. Il y a toute une série d'autres éléments qu'on peut développer et qui mériteraient d'être mieux pris en

compte, parce qu'à l'instar de ce qui se passe pour les magasins, ce n'est pas très gratifiant d'aller faire les magasins le dimanche. En revanche, ça l'est beaucoup plus d'aller à des spectacles, des fêtes ou des musées. Elle termine en déclarant que c'est un des aspects d'une ville qu'il faudrait peut-être mieux développer.

Un commissaire S rappelle, en ce qui concerne le désastre de 2017, le manque de contrôle de l'Etat par rapport au fonctionnement de la Fondation Genève Tourisme. Quand on arrive à un déficit de plusieurs millions liés à l'organisation des Fêtes de Genève avec un certain nombre de questions qui se posent sur la gestion mais aussi sur l'octroi de certains mandats, c'est bien joli d'organiser des Etats généraux du tourisme, mais c'est encore mieux de contrôler régulièrement les activités de la fondation pour le bien-être du tourisme et de l'économie genevoise.

Un commissaire PLR remarque que dans la conception de l'époque, Genève Tourisme n'aurait pas dû organiser de l'événementiel. On leur a demandé de le faire, ils n'ont pas dit non. Peut-être qu'ils auraient effectivement dû refuser, mais on aurait peut-être aussi pu internaliser l'organisation, les bars, les cuisines et les stands. Peut-être que cela aurait donné quelque chose de plus vivant aux Fêtes de Genève.

Il remarque que la commissaire EAG a parlé de mercantilisme. Il répond qu'il ne s'agit pas d'être mercantile, puisque les Fêtes de Genève coûtent de toute façon de l'argent. Par contre, il est clair que ceux qui viennent, et qui doivent payer pour des stands, doivent pouvoir en tirer une certaine rentabilité. S'ils n'ont pas cette rentabilité, ils ne viennent pas. S'ils ne viennent pas, il y a moins d'attractivité.

La commissaire EAG remarque que si c'est trop cher les familles, ne viennent pas.

Le commissaire PLR répond que soit ce n'est pas cher et il y a des subventions, soit c'est un peu plus cher mais il faut bien que les restaurateurs et ceux qui prennent des stands s'en sortent. C'est mercantile dans le sens où cela doit être donnant-donnant pour ceux qui prennent des stands. Avant, il y avait les Pré Fêtes qui fonctionnaient très bien et il y avait une très bonne ambiance au Jardin anglais. Aujourd'hui, entre le 15 juillet et le 15 août, il ne se passe plus rien. Si les Fêtes de Genève étaient faites pour les touristes, les Pré Fêtes étaient vraiment faites pour les Genevois.

En ce qui concerne la Genève internationale, il déclare qu'il est heureux d'entendre les socialistes dire qu'ils sont pour son développement. Il déclare qu'il aimerait bien qu'ils le fassent aussi dans le cadre de Genève Aéroport. Si la Genève internationale est importante, un de ses vecteurs et de son

développement, c'est Genève Aéroport. Sans cet aéroport, on n'aurait plus les organisations internationales à Genève.

Votes

La présidente met aux voix la prise d'acte du RD 1262 :

Oui :	5 (2 PDC, 2 PLR, 1 UDC)
Non :	–
Abstentions :	8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 PLR, 1 MCG)

La commission prend acte du RD 1262.

La présidente met aux voix la prise d'acte du RD 1291 :

Oui :	10 (1 EAG, 3 S, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC)
Non :	–
Abstentions :	3 (2 Ve, 1 MCG)

La commission prend acte du RD 1291.

Catégorie de débat préavisée : extraits